

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LA FORÊT-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 24 septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de La Forêt-Fouesnant dûment convoqué le jeudi 17 septembre deux mille vingt-six.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : COSQUÉRIC Marie-Françoise, RIVIERE David, LATTANZIO Marie, PERES Patrick, KOSMINE Nathalie, CASTREC Philippe, CHARRAULT Sophie, TUDAL Stéphane, HEUILLARD Pauline, BLEUZEN Christian, GUIFFES Morgane, RANNOU Guillaume, HOMBURGER Martine, DENIEL Laurent, GUILLOU Julie, RIVÉ Clément, DESCHAMPS Gabrielle, D'ABOVILLE Olivier, DESCHAMPS Pierre, GOURLAOUEN Anne, GOYAT Daniel, BOTTINEAU-BODIVIT Mylène, LE NAY Robert, GIRAULT Alain, LAVENANT Philippe.

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :

WAUTERS Lisa à RIVE Clément, LABBÉ Ghislaine à GOYAT Daniel.

Mme Sophie CHARRAULT a été élue secrétaire de séance.

**2026-62 – JEUNESSE/ENFANCE/CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ) – Initiation à la langue bretonne
année scolaire 2026/2027**

Rapporteur : Madame Sophie CHARRAULT

Depuis plusieurs années, les élèves des écoles primaires du Finistère peuvent bénéficier de séances d'initiation au breton, à raison d'une heure hebdomadaire par classe.

Ce dispositif est co-financé par le Conseil Départemental, la commune concernée et la Région Bretagne, en partenariat pédagogique avec l'Inspection Académique du Finistère et la Direction de l'Enseignement Catholique du Finistère.

Pour l'année scolaire 2026-2027, l'école Encre Marine a formulé une demande d'intervention, qui a été validée pédagogiquement par les organismes. Deux classes sont concernés par le dispositif. Le volume horaire validé est de 2 heures par semaine par classe pour un montant global de 3 600 € avec une participation prévisionnelle de la commune à hauteur de 1 520€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le tableau joint à la présente délibération transmis par le Conseil Départemental ;

Vu le budget communal ;

Vu l'avis favorable de la commission Jeunesse/Enfance/Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) du 08 septembre 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Budget/Ressources Humaines du 10 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif administratif du Département dans le cadre de l'initiation à la langue bretonne à l'école publique Encre Marine dans les conditions précitées, pour l'année scolaire 2026-2027.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document administratif ou comptable concernant ce dispositif.

- **DIT** que les dépenses sont bien inscrites au budget communal.

Le Maire,
Marie-Françoise COSQUÉRIC